

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N° 127 - AVRIL 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022 - EXTRAITS

*Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie
ainsi que sur le site internet.*

Présents : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, Hélène **DENOYER**,
René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**,
Florent **MARTELIN**, Philippe **NOUVEAU**, Aline **RAT** et Céline **TROPIBANI**.

Absent : Tony **LHOMME**

Absent excusé : François **PONCIN**, pouvoir donné à Jérôme **BERTRAND**

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 19h en demandant s'il y a des questions concernant le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité

Magali **JOFFRAUD** est nommée secrétaire de séance

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

ADS ELEVATEURS : Validation du devis pour un contrat de maintenance de l'élévateur PMR de la mairie pour un montant total de 600,00 €HT soit 633,00 €TTC

1-Vote des comptes administratifs 2021 (budget principal et annexes)

M. le Maire quitte la salle.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote du compte administratif, M. René **DESSERRIERES** est alors désigné pour présider la séance et il présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du budget principal dressé par le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif 2021 du budget principal présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	600 484,98	736 286,67	+135 801,69
INVESTISSEMENT	287 611,76	341 802,02	+ 54 190,26
		Excédent	189 991,95

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « **Le Rempart** » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	0,00	7 426,13	7 426,13
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
		Excédent	7 426,13

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « **La Pouponne** » (Fournil du rocher) présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	3 670,40	9 870,70	6 200,30
INVESTISSEMENT	7 000,00	7 000,00	0,00
		Excédent	6 200,30

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « **Eau** » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	28 178,50	47 866,16	19 687,66
INVESTISSEMENT	11 820,08	26 755,00	14 934,92
		Excédent	34 622,58

Approuve le compte administratif 2021 du budget annexe « **Assainissement** » présenté comme suit :

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	43 094,00	53 144,62	10 050,62
INVESTISSEMENT	6 958,93	11 048,00	4 089,07
		Excédent	14 139,69

2- Adoption des comptes de gestion administratifs 2021 (budget principal et annexes)

M. le Maire revient dans la salle.

Le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier-payeur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021 du budget principal, et des budgets annexes de « La Pouponne », du « Rempart », des « Eaux » et de « l'assainissement » dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

3- Affectation des résultats 2021 (budget principal et annexes)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate et approuve les résultats de l'exercice 2021 :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	600 484,98	736 286,76	+ 135 801,69
Résultat antérieur reporté		167 775,72	+ 167 775,72
Résultat à affecter			+ 303 577,41
Affectation en réserve au 1068			+ 42 000,00
REPORT au R002			+ 261 577,41
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	287 611,76	341 802,02	+ 54 190,26
Résultat antérieur reporté		34 342,13	+ 34 342,13
Report au R001			+ 88 532,39
Restes à réaliser au 31/12/2021	61 800,00	20 050,00	- 41 750,00
Besoin d'autofinancement			41 750,00

LE REMPART

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	0,00	7 426,13	+ 7 426,13
Résultat antérieur reporté	0,00	0,00	36 115,65
Résultat à affecter			+ 7 426,13
Affectation en réserve au 1068			0
REPORT au R002			+ 43 541,78
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	0,00	0,00	0,00
Résultat antérieur reporté		8 643,88	+ 8 643,88
Report au R001			+ 8 643,88

LA POUPONNE (Fournil du Rocher)

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	3 670,40	9 870,70	+ 6 200,30
Résultat antérieur reporté		8 506,96	+ 8 506,96
Résultat à affecter			+ 14 707,26
Affectation en réserve au 1068			7 000,00
REPORT au R002			+ 7 707,26
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	7 000,00	7 000,00	0,00
Résultat antérieur reporté		+ 723,41	+ 723,41
Report au R001			+ 723,41
Restes à réaliser au 31/12/2021	0	0	0
Besoin d'autofinancement	0	0	0

Service EAU

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	28 178,50	47 866,16	+ 19 687,66
Résultat antérieur reporté		43 527,21	+ 43 527,21
Résultat à affecter			+ 63 214,87
Affectation en réserve au 1068			0
REPORT au R002			+ 63 214,87
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	11 820,08	26 755,00	+ 14 934,92
Résultat antérieur reporté		34 573,38	+ 34 573,38
Report au R001			+ 49 508,30
Restes à réaliser au 31/12/2021			0
Besoin d'autofinancement			0

Service ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2021	43 094,00	53 144,62	+ 10 050,62
Résultat antérieur reporté		22 563,24	+ 22 563,24
Résultat à affecter			+ 32 613,86
Affectation en réserve au 1068			
REPORT au R002			+ 32 613,86
SECTION INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice 2021	6 958,93	11 048,00	+ 4 089,07
Résultat antérieur reporté		32 866,74	+ 32 866,74
Report au R001			+ 36 955,81
Restes à réaliser au 31/12/2021			
Besoin d'autofinancement			

4- Attribution de subventions 2022

Sur proposition de la Commission « Associations, Animations et Culture », le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention pour l'année 2022 aux associations suivantes :

➤ St Sorlin de France	700 €
➤ Echo des Roches	700 €
➤ Saint Sor'Liens	300 €
➤ Confettis et Serpentina	300 €
➤ Sou des Ecoles	300 €
➤ Gym pour Tous	300 €
➤ ASSL	500 €
➤ FNACA	300 €
➤ Bleu 16 Rhône Alpes	300 €
➤ Les Balardiens	300 €
➤ St-So Court	300 €
➤ Amicale des sapeurs-pompiers	600 €

TOTAL 4 900 €

5- Taxes directes locales : vote des taux 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur à savoir :

- ✓ TAXE FONCIERE BATI : 22,56 %
- ✓ TAXE FONCIERE NON BATI : 35,41 %

Il propose d'augmenter le taux du foncier bâti de 2.5% et de ne pas augmenter le taux foncier non bâti comme suit :

- ✓ TAXE FONCIERE BATI : 23,12 %
- ✓ TAXE FONCIERE NON BATI : 35,41 %

Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre, 1 abstention), vote les taux des taxes locales directes pour 2022 comme proposé ci-dessus

6- Vote du budget primitif 2022 – budget principal

La parole est donnée à René DESSERRIERES, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2022 du budget principal proposé par la Commission Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention approuve et vote au niveau du chapitre le budget primitif 2022 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses et qui établit comme suit en euros :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET PRINCIPAL	504 201,84	950 637,41

7- Vote des budgets primitifs annexes 2022, Le Rempart, Le fournil du rocher, Eau et Assainissement

La parole est donnée à René DESSERRIERES, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2022 des budgets annexes « Le Rempart », « Le Fournil du Rocher », « Eau » et « Assainissement » proposé par la Commission Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve et vote au niveau du chapitre le budget primitif 2022 des budgets annexe qui s'équilibrent en recettes et en dépenses et qui s'établissent comme suit en euros

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET LE REMPART	10 743,88	52 022,78

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET LA POUPONNE (Fournil du Rocher)	9 323,41	17 624,26

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET EAU	82 607,30	110 534,95

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT	50 476,81	73 572,79

8- Demande de garantie d'emprunt LOGIDIA pour le financement de la construction de 7 logements sociaux situé au lotissement St Saturnin de

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de LOGIDIA pour une garantie d'emprunt ayant servi à financer la construction de 7 pavillons locatifs au lotissement de Saint Saturnin de Cuchet.

La demande de garantie porte sur 50 % du remboursement d'un prêt d'un montant total de 904 758,00 € qui a été souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°132758 constitué de 4 lignes de prêt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une garantie de prêt à hauteur de 50 % à LOGIDIA pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 904 758,00 €, soit 452 379,00 €.

9- Enquête préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural de Buis

Monsieur le Maire mentionne à l'assemblée qu'une partie du chemin rural dit « Chemin de Buis » situé au lieudit « Moulin du Buis » n'est plus affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de cette partie du chemin rural, prioritairement aux riverains, et à leur demande, ne nuira pas aux intérêts de la commune.

Pour ces raisons, conformément à l'article L. 161-10-1 du Code Rural et de Pêche Maritime, il convient de procéder à l'enquête publique simplifiée à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'enquête publique.

10- Provision pour dépréciation des actifs circulants

Monsieur le Maire mentionne à l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir des crédits budgétaires en vue d'anticiper une éventuelle irrécouvrabilité des créances de la commune, tant sur le budget principal que sur les budgets de l'eau et de l'assainissement.

Ces crédits doivent être inscrits au compte 6817 pour 15 % du montant des crédits des comptes suivants :

- Budget général : comptes 4116, 4146 et 46726 ;
- Budgets de l'eau et de l'assainissement : comptes 4161 et 46726.

Un mandat d'ordre mixte devra être émis dans le courant de l'année N sur la base des montants inscrits au compte de gestion de l'année N-1 pour un montant de 15 % de ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire une provision pour dépréciation des actifs circulants sur le budget général ainsi que sur le budget de l'eau et de l'assainissement à compter de l'année 2022, telle que proposée ci-dessus.

11- Choix de l'entreprise chargée des travaux de réalisation d'une écluse, Route du Port

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réalisation de l'Ecluse de circulation Route du Port.

Trois devis ont été reçus en mairie :

- Entreprise FAVIER / SPIE BATIGNOLLES pour un montant de 13 381,00 € HT soit 16 057,20 € TTC ;
- Entreprise SOCATRA pour un montant de 12 252,00 € HT soit 14 702,40 € TTC ;
- Entreprise CTPG pour un montant de 12 075,15 € HT soit 14 490,18 € TTC.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité choisit l'entreprise CTPG pour un montant hors taxes de 12 075,15 € soit 14 490,18 € TTC

12- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une phase de test pour la mise en sens unique du quartier de Collonges

Le maire donne la parole à René DESSERRIERES qui explique que l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain a réalisé une étude de faisabilité concernant l'aménagement du quartier de Collonges, conformément à la délibération. n° 2021_09_39 du 13 septembre 2021

L'une des solutions étudiées nécessite la mise en place d'une phase de test pour laquelle l'agence propose une prestation de définition de cette phase, la réalisation des plans de circulation, l'assistance pour la consultation des prestataires extérieurs, la concertation avec la DDT, l'analyse, la rédaction et la présentation des résultats pour un montant de 1 800 € hors taxe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prestation de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain.



REUNION PUBLIQUE

La mairie vous invite à une réunion publique le 13/05 à 19h au foyer.
En 2023, ce sera l'anniversaire des 50 ans de la fête des roses. La municipalité souhaite y associer la population.
Que souhaiteriez-vous y trouver ? Pourriez-vous aider ? Avez-vous des contacts pour faciliter l'organisation ?



VIDE GRENIER

Dimanche 8 Mai vide grenier organisé par le sou des écoles au Stade Janin et terrain de foot.

Buvette et restauration sur place (respect des mesures sanitaires en vigueur).

Accueil exposants : 5h00-7h30- Tarif 5euros les 5 mètres et 1 euro le mètre supplémentaire. **PAS DE RESERVATION**. Prévoir une pièce d'identité.
Caution propreté emplacement 10 euros (restitué après vérification de l'emplacement).
Pour tous renseignements vous pouvez contacter le **06.34.58.12.31**



VILLAGE EN FETE

La municipalité vous propose un moment convivial au Stade Janin vendredi 10/06 à partir de 19h.

La mairie s'occupe d'installer les tables, des bancs, des barbecues et a convié Jean-Louis VINCENT pour l'ambiance musicale.

Chacun apporte de quoi manger et boire, à partager avec les autres.
Merci par avance de votre participation et de votre bonne humeur.



APERO-CONCERT

Vendredi 06/05 à 18h dans le parc de l'Areymond, apéro concert gratuit proposé par En Grangeons La Musique et offert par la mairie avec la Fanfirate du Cap'tain Burns (fanfare de rue burlesque).
Dégustation de vin par Yoann Lopez.



AGENDA

AVRIL :

Dimanche 24 : 8H à 19h 2^o tour de l'élection présidentielle, foyer communal
Samedi 30 : Troc aux plantes (Amis du vieux St Sorlin) de 9h00 à 12h00 au parking du foyer

MAI :

Vendredi 6 : En Grangeons La Musique Apéro Concert gratuit au parc de l'Areymond
Dimanche 8 : Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 à 11H
Vide grenier (Sou des écoles)
Samedi 14 : Championnat de l'Ain de cyclisme sur route Sapeurs-Pompiers
Samedi 21 : Concert festif avec l'école de musique de Lagnieu et « les dindes de Bamako » à partir de 19h00 au stade Janin (Confettis et Serpentins).
Lundi 30 : Conseil Municipal à 19h00

JUIN :

Vendredi 10 : Village en Fête
Dimanche 12 : 1^{er} tour des élections législatives
Dimanche 19 : 2^{ème} tour des élections législatives

NOTA : Les différentes manifestations et réunions évoquées ci-dessus, pourront être modifiées, voir annulées, selon l'évolution des mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID 19



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapoupponne01@gmail.com